

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice systèmes et réseaux, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE TOULOUSE 1, session 2023

Le président de l'université Toulouse Capitole,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice systèmes et réseaux, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE TOULOUSE 1, au titre de l'année 2023 :

Monsieur ARMENGAUD Christian, igr, président, Université Toulouse Capitole, Toulouse.
Monsieur PRIGENT Fabrice, igr, vice-président, Université Toulouse Capitole, Toulouse.
Madame BONHOURE Brigitte, ige, experte, Université Toulouse 3 Paul Sabatier, Toulouse.
Monsieur MARIN Eric, ige, expert, Institut national des langues et civilisations Ori, Paris.
Madame VIALA Rosalie, ige, Université Toulouse Capitole, Toulouse.
Madame SENDES Valérie, igr, suppléante, Université Toulouse Capitole, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Toulouse, le 28 juin 2023

Pour le Président, et par délégation
Le Président de l'Université,
de l'Université Toulouse Capitole

Frédéric FAISY
Hugues KENFACK

